



Bulletin d'information sur les pesticides

N°7 – Février 2022

Actualités juridictionnelles



Hawaï : Monsanto accepte de payer 12 millions de dollars et de plaider coupable pour 30 délits environnementaux

Des [documents judiciaires](#) du 6 décembre à Hawaï révèlent que Monsanto vient d'accepter de payer 12 millions de dollars et de plaider coupable à des accusations fédérales selon lesquelles elle avait illégalement envoyé des travailleurs dans des champs qui avaient été pulvérisés avec des pesticides, et a violé un accord de poursuite différée (APD) antérieur concernant le stockage d'un pesticide interdit.

L'entreprise agrochimique a admis dans un accord de plaidoyer avoir commis [30 délits environnementaux](#) liés à l'utilisation d'un produit herbicide à base de glufosinate d'ammonium, vendu sous le nom *Forfeit 280*. En effet, après avoir utilisé le produit en 2020 sur des champs de maïs à Oahu, Hawaï, Monsanto a

autorisé des travailleurs à pénétrer dans les champs pendant un "intervalle d'accès restreint" (IAR) de six jours après l'application du produit. L'accord prévoit que Monsanto devra purger trois années de probation, payer un total de 12 millions de dollars et poursuivre pendant trois autres années un programme complet de conformité environnementale comprenant un vérificateur tiers.

L'entreprise est également poursuivie car, en permettant à des travailleurs de pénétrer dans des champs pulvérisés avec *Forfeit 280* pour effectuer des repérages de maïs dans les six jours suivant la pulvérisation (le "dépistage du maïs" consiste à vérifier que le maïs ne contient pas de mauvaises herbes, d'insectes ou de maladies), la société a violé un APD de 2019 lié au stockage d'un pesticide interdit. Selon les documents déposés au tribunal, Monsanto plaidera coupable de deux accusations de crime déposées en 2019 que le gouvernement aurait rejetées si l'entreprise avait respecté la loi fédérale. Parallèlement à l'APD lié aux deux accusations de crime de stockage illégal d'un déchet hautement dangereux, Monsanto a plaidé coupable début 2020 d'un [délit de pulvérisation illégale d'un pesticide interdit](#) - plus précisément le méthyl parathion, l'ingrédient actif du Penncap-M - sur des cultures de recherche dans l'une de ses installations à Maui. Monsanto a [admis](#) un manque de surveillance et de supervision de sa part mais a déclaré qu'aucun effet indésirable sur la santé n'avait été signalé aux responsables de l'entreprise en rapport avec les infractions.

Selon le procureur des États-Unis, Tracy L. Wilkison, « Monsanto est un violeur en série des lois fédérales sur l'environnement (...) exposant les personnes à des pesticides qui peuvent causer de graves problèmes de santé ».

En ne respectant pas les réglementations régissant le stockage des déchets dangereux et l'application des pesticides, Monsanto a sciemment mis en danger les personnes et l'environnement.

Si vous êtes arrivé jusqu'ici, pouvez-vous faire encore un tout petit effort ?

Justice Pesticides a besoin de vous pour continuer ce travail d'investigation et d'information pour aider les victimes de pesticides.

Je donne à Justice Pesticides

[Retour au site de Justice Pesticides](#)